

PLAN DE SURVEILLANCE RESIDUS ENDIVES

Ministère de l'Agriculture et de la pêche - Direction Générale de l'Alimentation
Sous Direction de la Protection des Végétaux
Fédération Nationale des Producteurs d'Endive : F.N.P.E.

Cette note a été établie à partir des plans de surveillance mis en place d'une part en 1994, 1995 et 1996 sur l'endive par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (D.G.A.L. / S.D.P.V) en collaboration avec le C.T.I.F.L. et la F.N.P.E. et d'autre part en 1997 par la F.N.P.E.

Les échantillons de chicons d'endive ont été prélevés dans les principales zones de production d'endive à savoir : Nord Pas de Calais, Picardie et Bretagne.

151 analyses de résidus ont été réalisées sur l'endive à partir de 10 substances actives lors du premier plan de surveillance (1994-1995-1996). 20.5 % des résultats d'analyse sur l'endive dépassent les LMR (Limites Maximales de Résidus). 5 substances actives sont en cause : carbendazime, mancozèbe, métalaxyl, oxadixyl et thiabendazole.

810 analyses ont été réalisées à partir de 31 substances actives en 1997. 1.5 % des résultats d'analyses sur l'endive dépassent les LMR, 7 substances actives sont en cause, les 5 précédemment citées dans le premier plan de surveillance plus le diméthoate et la lambda cyhalothrine.

On observe donc une très forte diminution des dépassements des normes réglementaires suite à des adaptations de pratiques agricoles recommandées par la FNPE et le Service de la Protection des Végétaux.

Objectifs du plan de surveillance

Les objectifs de nos plans de surveillance résidus restent inchangés à savoir la connaissance des niveaux de résidus de pesticides sur une filière et la modification des pratiques agricoles en cas de dépassements de L.M.R.

Pour couvrir l'ensemble de la filière légumes, il nous fallait obtenir des résultats d'analyses sur légumes feuilles. L'endive ou "chicon" est une culture dont le cycle se déroule en 3 phases :

- la phase de culture des racines au champ
- la phase de stockage des racines (phase de conservation)
- la phase de forçage en chambre climatisée.

Cette culture qui peut donc être traitée durant

Partenaires :

D.R.A.F. / S.R.P.V. et F.R.E.D.E.C.: Nord Pas-de-Calais, Picardie, Bretagne, F.N.P.E., C.T.I.F.L.

toutes ces phases nous est apparue très propice à l'étude des résidus de produits phytosanitaires. Par ailleurs le deuxième plan de surveillance réalisé par la F.N.P.E. en 1997 permet de bien situer l'évolution des pratiques agricoles et leurs incidences sur le niveau résiduel des produits phytosanitaires.

La France produit 250 000 tonnes d'endive par an, soit la moitié de la production mondiale. L'endive est principalement commercialisée en frais. En France la transformation ne concerne que 7 000 tonnes par an. Environ 20 000 tonnes sont exportées vers les pays de la communauté européenne, le Canada et l'Afrique.

La protection phytosanitaire de l'endive concerne principalement la mouche de l'endive et les pucerons pour les ravageurs ; le Thielaviopsis, le Phoma, la rouille, le Pythium, le Sclerotinia et le mildiou (Phytophthora) pour les maladies fongiques.

Respect des limites maximales de résidus sur endives

Plan de surveillance résidus 1994 – 1996

Laboratoire du GIRPA à Angers

Les endives ont été récoltées entre 1994 et 1996 dans les principales régions de production : Nord Pas de Calais, Bretagne et Picardie.

151 analyses de résidus ont été réalisées sur 10 substances actives.

56.3 % sont inférieurs aux seuils de détection analytique fixés, 43.7 % sont supérieurs à la limite de détection analytique.

20.5 % des résultats d'analyses dépassent les L.M.R., cela concerne 5 substances actives très polyvalentes et très utilisées sur cette culture ; la carbendazime, le mancozèbe, le métalaxyl, l'oxadixyl et le thiabendazole.

Plan de surveillance résidus 1997

Laboratoire du LARA de Toulouse

395 prélèvements ont été réalisés par la F.N.P.E. aboutissant à 810 analyses concernant 31 substances actives.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Endives



77.5% des résultats d'analyses sont inférieurs aux seuils de détection analytiques fixés, 22.5% sont supérieurs à la limite de détection analytique.

Seulement, 1.5 % des résultats d'analyses dépassent les L.M.R ; ce qui traduit à l'évidence la prise en compte de nouvelles préconisations d'utilisation de produits phytosanitaires amenant à un meilleur respect des normes réglementaires.

Les produits concernés par les dépassements restent toutefois semblables à ceux de 1994-1995 et 1996 avec deux dépassements ponctuels concernant le diméthoate et la lambda cyhalothrine.

Conformité des analyses par rapport aux L.M.R.

Insecticides

Parmi les substances actives insecticides étudiées plusieurs n'ont jamais été détectées à l'analyse, il s'agit des spécialités anti-puceron suivantes : pyrimicarbe, parathion, deltaméthrine. Pour ce qui concerne le diméthoate, substance active anti-mouche, 25 % des résultats d'analyses sont supérieurs à la limite de détection. On observe un unique dépassement de LMR sur une centaine d'analyses, l'autre dépassement concerne la lambda cyhalothrine (1 analyse sur 22).

Herbicides

Deux substances actives ont été étudiées en 1997, elles n'ont pas été détectées à l'analyse.

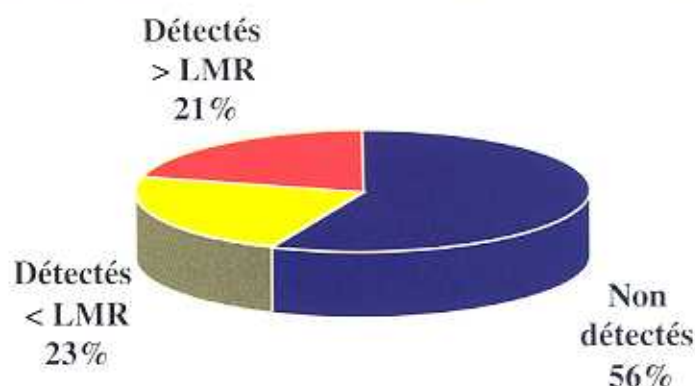
Fongicides

Sur les deux plans de surveillance on observe les mêmes substances actives impliquées dans les dépassements de LMR à savoir les BMC, les dithiocarbamates, l'oxadixyl, le métalaxyl et le thiabendazole. Toutefois on constate une forte diminution du nombre de dépassements de LMR en 1997 par rapport au plan de surveillance précédent (1994 - 1996) pour les raisons suivantes :

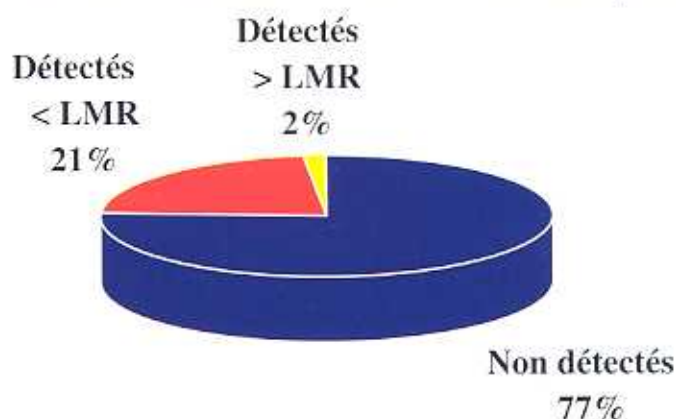
- le retrait d'homologation de la spécialité commerciale contenant de l'oxadixyl, du cymoxanil et du mancozèbe a eu pour conséquence l'arrêt presque total de l'utilisation des 2 premières substances actives.

- La non homologation du benomyl par la société et de fait la suspension de son utilisation; Rappelons toutefois qu'une spécialité à base de carbendazime est homologuée (dérogation) contre le thielaviopsis lors des différentes applications. Le benomyl et la carbendazime sont deux substances

Plan de surveillance 1994 - 1996 : 151 analyses



Plan de surveillance 1997 : 810 analyses



actives de la famille des BMC qui se dosent en carbendazime.

- Concernant le thiabendazole les dépassements observés sont dus à une mauvaise adéquation entre le volume des racines en circulation lors de leur transfert et les volumes de bouillies pulvérisés. Ce problème est étudié actuellement par la F.N.P.E.

Conclusion

La comparaison des résultats de ces deux plans de surveillance nous permet d'affirmer que la prise de conscience des professionnels liée à l'adaptation des pratiques agricoles permet de revenir à une situation réglementaire tout à fait favorable. Il faudra toutefois poursuivre les investigations dans le domaine des réglages des pulvérisateurs pour les applications sur collets et continuer les essais permettant d'apporter d'autres solutions de protection sur cette culture.

Pratiques agricoles conseillées

- Faire établir un diagnostic des maladies avant de choisir un produit phytosanitaire.
- Raisonner les applications de produits phytosanitaires (date, mode d'application, dose). Cf Avertissements Agricoles.
- Régler les pulvérisateurs pour le traitement des collets et des racines en palox.

Pratiques agricoles interdites

- L'utilisation de spécialités commerciales à base de métalaxyl et de benomyl.
- L'usage de produits à base d'oxadixyl retirés de l'homologation.